



Jeune conducteur après une période sans être assuré ?

Par **hydulphe**, le **26/04/2009** à **01:34**

Bonjour, j'ai assuré plusieurs véhicules pendant 9 ans 1/2 (conducteur principal), puis j'ai été contraint d'utiliser un véhicule ne m'appartenant pas (prêt) pendant deux ans. Je ne figure pas sur le contrat d'assurance depuis deux ans.

question 1 : en cas de sinistre, suis-je assuré (le véhicule est assuré par la personne qui me le prête) ? Je veux assurer ce véhicule à mon nom. L'assureur veut me faire payer une surprime "jeune conducteur" sous prétexte que je n'ai pas assuré de véhicule pendant deux ans.

question 2 : est-il normal qu'après 9ans 1/2 d'assurance et 2 ans sans assurance (12 ans de permis), on m'impose une telle majoration ?

question 3 : j'ai exercé un métier nécessitant la conduite de véhicules (livraisons pendant 2 ans et chauffeur sur parc pendant 5 ans). Cette expérience peut-elle être prise en compte pour éviter cette majoration ?

Merci d'avance pour vos réponses, bien cordialement.